

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 16/005/2008 – ÉFAI

21 février 2008

AU 45/08 Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements / Préoccupations pour la santé

MYANMAR **Thet Zin (h), 41 ans, journaliste**
Sein Win Maung (alias Ko Soe) (h), journaliste

Thet Zin et Sein Win Maung, deux journalistes travaillant pour l'hebdomadaire *Myanmar Nation*, ont été arrêtés le 15 février 2008. On pense qu'ils sont détenus à la prison d'Insein à Yangon (ex-Rangoon). Amnesty International est profondément inquiète pour leur sécurité, car ils risquent d'être soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Thet Zin souffre de troubles cardiaques et d'une affection pulmonaire.

Dans la soirée du 15 février, une huitaine de policiers et de membres des services de renseignements ont perquisitionné pendant quatre heures les locaux de *Myanmar Nation* à Yangon. Thet Zin et Sein Win Maung, respectivement rédacteur en chef et chef de bureau de ce journal, ont été arrêtés à l'issue de cette descente. Les policiers ont saisi une copie de ce qui semble être un rapport sur la violente répression des manifestations pacifiques de septembre 2007 rédigé par le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Ils ont également saisi les téléphones portables des deux hommes, des poèmes écrits à la main par Sein Win Maung, un ouvrage relatif au fédéralisme dont l'auteur est un ancien dirigeant associatif de la minorité chan, et des CD-ROM contenant des images filmées des manifestations de septembre.

Après leur arrestation, Thet Zin et Sein Win Maung ont été placés en détention au poste de police du district de Thingangyun, à la périphérie de Yangon. Il semble qu'ils ont été transférés à la prison d'Insein le 19 février. Thet Zin a pu voir sa femme le 18 février au poste de police, où il lui aurait indiqué qu'il risquait d'être condamné à dix années d'emprisonnement, même s'il ignorait la nature des accusations portées contre lui. Le même jour, six policiers du poste de Thingangyun sont retournés au siège de *Myanmar Nation* pour une nouvelle perquisition de trois heures et ont saisi des données sur l'ordinateur de Thet Zin. Ces locaux ont depuis été fermés par la police.

Thet Zin, militant politique de longue date et père de deux enfants, a fondé le journal *Myanmar Nation* en 2006. Amnesty International croit savoir que cet hebdomadaire est publié avec l'autorisation de l'organe officiel de censure. Il a été arrêté en mars 1988 pour avoir participé activement au mouvement de protestation des étudiants de l'université de Rangoon, qui s'est achevé par la répression violente du soulèvement du 8 août 1988 en faveur de la démocratie. À l'époque, il a été torturé pendant sa détention.

Après sa libération en juillet 1988, il a repris ses activités politiques et mené des manifestations publiques dans son propre district à Yangon tout au long des mois d'août et septembre. Au cours des années 1988 et 1989, il était un membre actif de la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU) et l'un des principaux organisateurs d'un parti politique étudiant. Dans les années 1990, il a été arrêté et interrogé à maintes reprises par les services de renseignements de l'armée. D'autres membres de sa famille sont très engagés politiquement et ont été la cible d'un harcèlement répété de la part des autorités.

Par le passé, Thet Zin a été reporter et rédacteur en chef pour d'autres hebdomadaires. Il a publié des poèmes et des nouvelles dans des magazines birmans sous le pseudonyme de Maung Zin.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les autorités du Myanmar se sont mises à persécuter de plus en plus les militants politiques à la suite de la violente répression des manifestations pacifiques de grande ampleur qui ont eu lieu en septembre dernier. Depuis le 1^{er} novembre 2007, une centaine de militants politiques ont été arrêtés dans différentes parties du pays, y compris dans les États peuplés par des minorités ethniques. Par ailleurs, au moins 16 personnes ont été condamnées à des peines de prison, dont la plus sévère serait une peine de réclusion à perpétuité.

Le 19 février, Ibrahim Gambari, représentant spécial des Nations unies, aurait déclaré que les autorités du Myanmar devaient créer « *une atmosphère propice à des élections crédibles* », en réaction à l'annonce faite récemment par le gouvernement qu'il organiserait un référendum sur une nouvelle constitution en mai et des élections pluripartites en 2010.

Cependant, ces derniers mois, les autorités ont accru leur pression sur les médias et sur les personnes qui exercent leur droit à la liberté d'expression en diffusant des informations sur Internet.

Au début du mois de février, Nay Phone Latt, célèbre blogueur et propriétaire d'un cybercafé, a été inculpé au titre de l'article 5-j de la Législation d'exception de 1950. Cette loi relative à la sécurité, dont la formulation est pour le moins vague, est utilisée depuis des années afin d'emprisonner des journalistes et des écrivains.

En outre, parmi les récentes victimes d'arrestations figurent des personnes qui ont tenté d'envoyer des preuves de la répression à la communauté internationale, ce qui montre clairement la détermination du gouvernement à faire taire les citoyens qui voudraient l'amener à rendre des comptes. Les autorités seraient également en train d'enquêter sur les liens existant entre les journalistes du Myanmar et les agences de presse étrangères dirigées par des exilés.

Au Myanmar, les médias sont étroitement contrôlés par l'État. Tous les journaux et les autres publications écrites doivent être présentés au Conseil de surveillance de la presse avant d'être diffusés ou distribués. Les auteurs, les rédacteurs en chef, les éditeurs et les distributeurs encourent sept ans de prison s'ils ne respectent pas la réglementation. Toutes les publications, y compris les romans, les émissions de radio et de télévision, ainsi que les enregistrements vidéo, sont soumises à la censure de l'État. Enfin, les contenus diffusés sur Internet sont eux aussi largement censurés. Les connections ont été interrompues dans l'ensemble du Myanmar pendant la répression de septembre, et les autorités ont eu de nouveau recours à cette méthode lorsqu'un petit groupe de personnes a manifesté un mois après pour commémorer ces événements.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez la libération immédiate de Thet Zin et Sein Win Maung ;
- engagez les autorités à veiller à ce que ces deux hommes soient traités avec humanité, que leurs droits humains soient pleinement respectés, et qu'aucun ne soit soumis, à quelque moment que ce soit, à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez-les à faire au plus vite le nécessaire pour que ces personnes, tant qu'elles sont détenues, bénéficient des soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin et reçoivent des visites régulières de leurs avocats et de membres de leurs familles ;
- demandez la libération de toutes les personnes arrêtées, dans le cadre de la répression contre les manifestations pacifiques de septembre dernier, pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que celle de tous les prisonniers d'opinion détenus depuis une période antérieure à ces événements ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que les journalistes et les autres personnes qui exercent pacifiquement leur droit à la liberté d'expression puissent mener leurs activités en toute sécurité, sans être la cible de harcèlement, de manœuvres d'intimidation ou d'arrestations

arbitraires, conformément à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

APPELS À :

Président du Conseil national pour la paix et le développement :

Senior General Than Shwe

Chairman

State Peace and Development Council

c/o Ministry of Defence, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : *Dear General, / Monsieur,*

Ministre des Affaires étrangères :

Nyan Win

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : *Dear Minister, /Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 3 AVRIL 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.